

MENTIONS LÉGALES MENSUALITÉS – PTZ Votre 2 pièces à 585,92 €/mois (*)

(*) Calcul effectué sur le lot n° B001 de la résidence « Les Oralies » à Meyzieu. Sous réserve de conclusion d'un contrat de réservation pour l'acquisition de sa 1ère résidence principale entre le 22/11/2024 et le 31/12/2024 et réitération de la vente dans les délais stipulés au contrat de réservation et sous réserve d'obtention des prêts aux conditions suivantes.

Cette simulation est communiquée à titre informatif ; elle est établie sur la base de taux moyens du marché constatés au 22/11/2024 pour diverses situations comparables. Cette présentation indicative ne constitue en aucun cas une offre commerciale de financement et n'a aucune valeur contractuelle

Exemple de financement établi par La Centrale de Financement pour All'Access, marque d'Alliade Habitat, pour l'acquisition d'une résidence principale d'un montant de 130 000 € TTC (hors frais) avec un apport personnel de 6 356 € (frais de notaire, frais de garantie et frais de dossier éventuel). L'opération est réalisée en zone A, par un couple sans enfant dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 45 600 €, susceptible de bénéficier d'un PTZ sous réserve du respect des articles L.31-10-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et R.31-10-1 et suivants du CCH relatif aux conditions d'application du PTZ. Cet achat est réalisé au moyen de 2 prêts :

- d'une part grâce à un prêt à Taux zéro d'un montant de 52 000 € d'une durée de 20 ans : prêt amortissable à taux fixe. Mensualités (hors assurance) de 0 € pendant 8 ans, puis 361,11 € pendant 12 ans. TAEG annuel (assurance comprise) 0,70 %. Coût total 4 162 € (cotisation d'assurance uniquement). La cotisation d'assurance est de 0,20 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 %.
- d'autre part grâce à un prêt principal d'un montant de 77 910 € d'une durée de 25 ans : prêt amortissable à taux fixe pendant toute la durée du contrat. Mensualités (hors assurance) de 542,60 € pendant 8 ans, 181,49 € pendant 12 ans, puis 559,94 € pendant 5 ans. TAEG 4,30 %. Coût total 41 705 € (intérêts et assurance compris). La cotisation d'assurance est de 0,20 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 %. L'assurance est une assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail pour un emprunteur âgé de moins de 35 ans à la date de l'offre.

La mensualité globale lissée sera de 585,92 € pendant 25 ans

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées (article L.312-5 du code de la consommation). Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Simulations faites sans tenir compte d'éventuels frais de dossiers bancaires. La Centrale de Financement, courtier en Opérations de Banque, SAS au capital de 908.000€ dont le siège social est situé au 14 Rue Gerty Archimède – 75012 PARIS – RCS PARIS 791400005 – N° Gestion 2013 B03986 – APE 6492Z – Immatriculation ORIAS N°13002170 – RCPIOB 8079845 – RCPIA 835716 – La liste de tous les établissements de crédits partenaires de La Centrale de Financement est disponible sur <https://www.lacentraledefinancement.fr>.